



NOTE DE PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET INITIAL 2017 DU GIP PROM

Vous trouverez ci-dessous la note de présentation budgétaire de l'ordonnateur précisant les éléments de construction du projet de budget 2017 du GIP PROM. Elle s'articule en trois parties :

1. Les éléments de contexte
2. L'élaboration du budget
3. Le budget en mode GBCP

1. Eléments de contexte

Le GIP PROM succède à l'association PROM pour le portage des structures transversales à la prise en charge des personnes atteintes de cancer dans la région Martinique.

Il s'agit :

- du Réseau régional de cancérologie (RRC),
- du Centre de coordination en cancérologie territoriale commun (3CTC),
- de l'Unité d'onco-gériatrie (UCOG),
- de l'Equipe mobile de recherche clinique (EMRC),
- du Dispositif de Suivi des parcours complexes (DSPC),
- du Centre de formation en oncologie de Martinique (CFOM),
- de l'Unité d'onco-génétique (UOG),
- de l'Unité d'accompagnement social des patients et des proches (UASPP),

Il est rappelé que le réseau régional de cancérologie (RRC) est actuellement exclusivement financé sur la base du FIR. Le CPOM 2013-2016 a fixé le financement du RRC à hauteur de 173 200€ / année. Il convient de noter que les missions des RRC vont être redéfinies par un cahier des charges national dont les grandes lignes ont été présentées lors des différents séminaires DGOS/ INCa/ ARS/ RRC. Dans l'intervalle de la publication de ce cahier des charges, un document d'aide à la décision a été publié par l'INCa en novembre 2016 concernant l'évolution des missions des RRC. Les autres dispositifs portés par le GIP PROM sont mis en œuvre en relation forte avec le CHU de Martinique. Les deux autres établissements autorisés à traiter les malades du cancer (clinique Sainte-Marie, clinique Saint Paul) y sont pleinement associés. Les professionnels de santé libéraux ainsi que les autres parties prenantes de la lutte contre le cancer sont intégrés dans le processus de déploiement territorial desdits dispositifs.

NOTE DE PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET INITIAL 2017 DU GIP PROM

La raison d'être du GIP s'inscrit entièrement dans les objets et actions du plan cancer 2014-2019 visant à « **optimiser les organisations pour une plus grande efficience** ». Elle se rapporte à l'objectif 16.

Ainsi on considère les actions :

Action 16.4 :

- Garantir à l'ARS un appui régional fort dans le champ de la cancérologie en misant sur le rapprochement des structures.
- Conforter le rôle d'appui auprès des ARS. A la lumière de leur évaluation, actualiser leurs missions et leurs articulations avec les acteurs de proximité.

Action 16.5 :

- Structurer l'organisation territoriale de proximité autour de l'objectif de continuité et de globalité des parcours prise en charge.

La feuille de route régionale de l'ARS sanctuarise les missions du GIP PROM et le positionne clairement dans la gouvernance du plan en région selon le modèle DGOS / INCa.

Deux actions prioritaires sont retenues :

Action 12 : l'articulation ARS / PROM dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de *performance*.

Action 13 : doter la PROM des moyens suffisants pour assurer pleinement son rôle et ses missions.

La préparation du projet budgétaire 2017 du GIP s'inscrit néanmoins dans un contexte national difficile avec des contraintes budgétaires et financières ; les interventions opérationnelles du GIP en 2017 sont recentrées sur les priorités identifiées par les acteurs de terrain à l'occasion des réunions de comité régional (COTER). Les orientations nationales d'intervention planifiée (les réunions de concertation pluridisciplinaire, le projet de personnalisé de soins, le programme personnalisé de l'après cancer, formation, système d'information,...) sont poursuivies notamment dans le cadre des missions prochainement augmentées du RRC.

Il doit être pris en compte les éléments externes qui fragilisent le niveau de ressources propres.

- une évolution des pratiques de conception, d'articulation, de lisibilité, de coordination, de suivi et d'évaluation des parcours (soins, santé, vie),
- une optimisation du travail en réseau et de la coordination des parcours dont la finalité sera la mise en place d'une plateforme territoriale d'appui,
- l'incertitude forte quant à la mobilisation de partenaires financiers institutionnels (CTM, municipalités,...),
- l'absence de dotation pour les actes dérogatoires qui ne favorise pas l'engagement des professionnels de santé libéraux.

Le budget est construit sur la base des orientations fixées par la commission budgétaire lors des différentes rencontres avec l'ordonnateur, notamment la projection pluriannuelle qui devra stabiliser le fonctionnement du GIP.

Il a été jugé prioritaire de :

- garantir la continuité de l'activité du RRC et de l'ensemble des dispositifs portés par la plateforme,
- amorcer la réflexion sur l'élaboration du contrat d'objectifs et de performance,
- ouvrir le dialogue de gestion (CPOM) tenant compte de la feuille de route régionale.

Compte tenu des incertitudes quant au montant de la subvention pour couvrir les dépenses d'installation du GIP, mais également le montant allouée par le FIR pour le fonctionnement du RRC, il a été fixé plusieurs orientations :

- il a été fait le choix de maintenir la dotation du FIR pour le RRC au même niveau qu'en 2016,
- un cantonnement des dépenses aux actions essentielles,
- une nouvelle projection budgétaire sera effectuée en 2017 pour les années 2018 et suivantes.

Le projet de budget pour l'année 2017 a été construit sur la base de ces orientations.

Sur le plan méthodologique, la direction du GIP propose une évolution importante du dialogue de gestion avec l'ARS consistant à un passage au budget global avec des fléchages par action inscrite dans la feuille de route régionale : une attribution unique pourrait être faite pour la mise en œuvre de chaque action. Cela pourrait être précisé dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance à venir sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de moyens affectés au fonctionnement, à l'investissement et à la masse salariale. L'objectif poursuivi par ce changement de méthode, dès 2018 vise à responsabiliser tous les acteurs sur l'ensemble des paramètres de l'élaboration budgétaire (fonctionnement, investissement, masse salariale, ressources propres). Une note technique sera consacrée à ce chapitre. Il importe de prévoir la réunion du conseil stratégique pour l'approbation du budget 2018 courant le mois de novembre 2017 afin de prévenir le risque de non-exécution du budget.

2. L'élaboration du budget

Le travail rapproché avec l'ARS a permis de fixer les enveloppes allouées d'une part à l'activité du RRC et, d'autre part, à l'installation du GIP. La suite du processus a rendu possible les modalités d'affectation de ces enveloppes.

Les dotations en emplois de l'association PROM ont été poursuivies.

Le budget présente un résultat prévisionnel en équilibre. Sont inscrits en dépenses la somme de 797 070 € et en recettes la somme de 797 070 €.

Les prévisions en dépenses se décomposent par masse de manière suivante :

- **Personnel : 607 270 €**

Le GIP emploie deux agents de droit public. Il s'agit de la reprise des contrats de travail de l'association PROM en vertu des dispositions de l'article 1224-3 du code du travail.

- Le directeur (1 ETP)
- La gestionnaire médico-administrative de parcours (1 ETP).

La masse salariale brute chargée (charges patronales incluses) correspondante est de 126 000 € et la charge financière est supportée par le FIR.

Le reste du personnel est mis à disposition par le CHU de Martinique. Cet établissement, membre du GIP, assure directement la rémunération de son personnel (fonctionnaires hospitaliers, contractuels). Les agents mis à disposition sont financés sur la base de MIGAC et de MERRI versées directement au CHU de Martinique. Le personnel hospitalier est affecté au GIP PROM sur des tâches/activités exclusivement dédiées à la mise en œuvre des missions financées (UCOG, 3CTC, EMRC, DSPC, UOG).

L'évolution de l'organisation du dispositif de dépistages organisés des cancers et l'articulation recherchée avec le registre sont des éléments à prendre en compte pour l'élaboration du budget 2018 avec la nécessité de revisiter le besoin en personnel en lien avec l'AMREC. Il en sera de même avec la SMGG concernant un apport en personnel dans le cadre de l'onco-gériatrie.

Le coût global de la mise à disposition d'agents par le CHU de Martinique est arrêté à 473 270 €.

Le poste budgétaire PERSONNEL représente 76.19% du budget global du GIP.

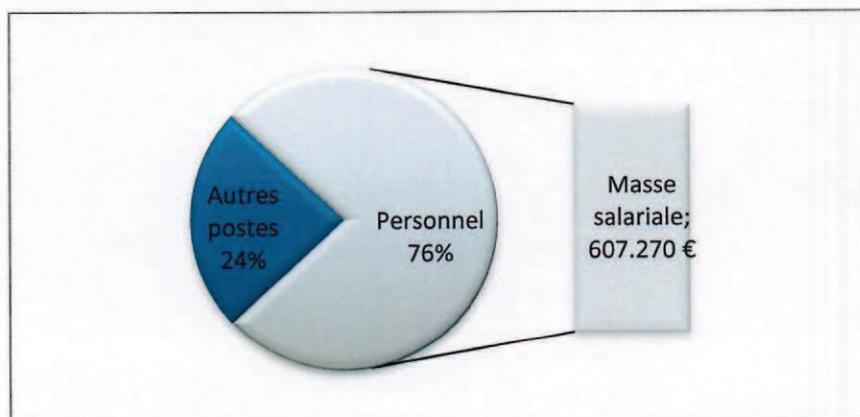


Figure 1

- **Fonctionnement : 181 500 €**

Ce poste tient compte des frais d'installation du GIP. Une subvention spécifique a été accordée par l'ARS à hauteur de 58 600 €. Le poste budgétaire FONCTIONNEMENT représente 89.65% de cette enveloppe spécifique. Soit la somme de 52 537 €.

Sont imputées à l'enveloppe spécifique (frais d'installation du GIP) les dépenses suivantes :

- Carrefours Antilles-Guyane ; inauguration du GIP : 8 000 € (100%)
- Autres prestataires (gestion de la paye ; logiciel WIN M9) : 7 537 € (100%)

- Missions et déplacements en lien avec l'installation du GIP (formations & expertises : paye, comptabilité budgétaire, système d'information, démarche qualité, expertise, structuration fonctionnelle,...) : 20 500 € (100%)
- Formation gestion de la paye (logiciel GIRAFE : Gestion Informatisée des Rémunérations et Allocations des Fonctionnaires de l'Etat) : 3 000 € (100%)
- Formation personnel (conduite du changement, gestion, management, gouvernance d'établissement public,...) : 12 000 € (100%)
- Communication (nouvelle charte graphique, signalétique,...) : 1 500 € (75%)

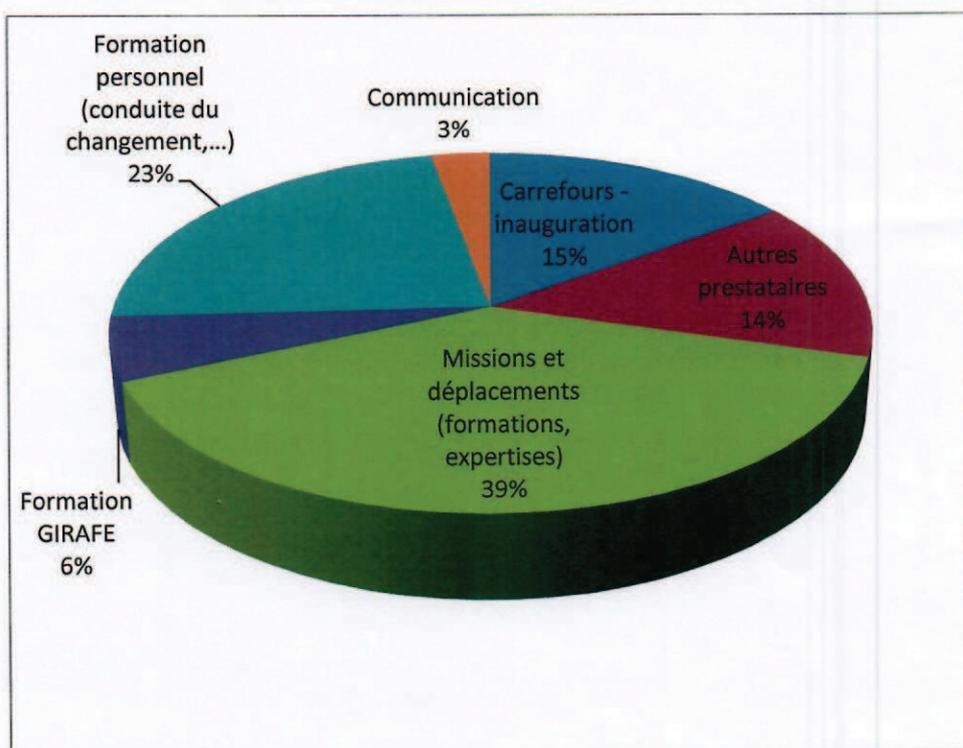


Figure 2

Le poste budgétaire FONCTIONNEMENT

Le FIR concerne le financement du RRC par l'ARS. Il intervient à hauteur de 45.200 € pour couvrir les dépenses de fonctionnement du GIP.

Les autorisations d'engagement sur le financement FIR correspondent :

- Honoraires du conseiller médical et scientifique : 24.000 € (100%)
- Indemnités agent comptable : 10.000 € (100%)
- Formation des acteurs : 5.200 € (37%)
- Information, accompagnement des usagers : 3.500 € (100%)
- Information, accompagnement des acteurs : 1.000 € (100%)
- Matériel fourniture bureau : 1.500 € (38%)

Le différentiel est imputé sur les ressources propres du GIP à savoir les contributions des cliniques (Sainte-Marie, Saint-Paul et l'HAD). Une assistante de service social est recrutée sur la base d'un contrat d'avenir en 2017. Elle n'entre pas dans la masse salariale du GIP. Une enveloppe de 20 000 € est prévue pour couvrir financièrement ce contrat d'avenir. L'Etat

participe à hauteur de 12 000 € et l'ARS pourrait accorder une subvention complémentaire de 8 000 €.

Le déploiement du système d'information métier est financé à hauteur de 18 000 €.

- **Investissement : 8 300 €**

Les investissements tiennent en 3 postes :

- Matériel de bureau informatique : 5000,00€
- Matériel informatique et télécommunication : 2 237 €
- Système d'information WIN M9 : 1 063 €

La ressource est prise sur la subvention d'installation du GIP sauf pour le matériel informatique et télécommunication (2 237 €) dont la dépense sera affectée sur les ressources propres du GIP.

3. Le budget en mode Gestion Budgétaire Comptable Publique (GBCP)

La valorisation des AE (Autorisations d'Engagement) a été faite dans un contexte dégradé en l'absence de système d'information adaptée au moment de l'élaboration du projet. Le budget du GIP en 2017 n'est pas exécutoire. En effet, l'article 176 du décret GBCP dispose qu'en l'absence de vote du budget initial par l'organe délibérant à la date d'ouverture de l'exercice auquel il se rapporte le budget n'est pas exécutoire. De ce fait, l'ordonnateur soumettra, en régularisation, pour avis au contrôleur budgétaire en région la liste des opérations de dépenses et de recettes qui, en raison du caractère incontournable (paie des agents, règlement urgent de fournisseurs, versement urgent des subventions et autres recettes,...), nécessitent d'être exécutées alors même qu'aucun budget initial n'a été approuvé. Par mail en date 31/07/17 l'ARS a autorisé l'exécution à titre provisoire des opérations de recettes et de dépenses sur la base du projet budgétaire arrêté à 797 070 €. L'autorisation donnée par l'ARS a permis de traiter les opérations de recettes et de dépenses, le temps que le conseil stratégique se réunisse et vote le budget initial. Les opérations de dépenses et de recettes qui ont été réalisées à titre provisoire et intégrées au budget initial seront présentées par l'ordonnateur lors de la réunion du conseil stratégique.

Le portefeuille des dépenses par typologie a été élaboré par une priorisation des actions à conduire sur la base des missions réglementaires et des actions arrêtées par la feuille de route.

Le budget par destination

Les documents budgétaires fournissent une représentation de la finalité pour laquelle les dotations budgétaires sont programmées à travers une lecture dites des destinations. Ces destinations constituent la représentation des actions menées par une plateforme de cancérologie. Elles sont définies par le plan cancer et la feuille de route régionale et seront agrégées ensuite au sein du contrat d'objectifs et de performance à signer entre l'ARS et le GIP.

En conclusion,

Le projet de budget 2017 présenté au conseil stratégique est en équilibre. En conséquence, la programmation budgétaire proposée à l'organe délibérant est soutenable. Les dépenses prévisionnelles correspondent bien aux missions de la plateforme. En ce qui concerne le FIR, le financement du RRC est parfaitement isolé et tient compte de l'évolution des missions réglementaires. La fiabilité de l'activité à moyen terme est garantie ainsi que la faisabilité à court terme des opérations engagées.

L'ordonnateur,


Guy-Albert RUFIN-DUHAMEL